

**3CG**

Société civile immobilière au capital de 1.000 €  
Siège social : 10 allée du Roussillon – 31770 COLOMIERS  
895 160 109 RCS TOULOUSE

(la « **Société** »)

---

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
EN DATE DU 20 AVRIL 2026**

*Etabli conformément à l'article 20 des statuts de la Société*

---

Les soussignés :

- **Madame Clémence CAMBRA**, demeurant 24 rue Maurice FONVIEILLE à TOULOUSE – 31000, de nationalité française, propriétaire de 25 parts numérotées de 1 à 25,
- **ICC FINANCE**, société à responsabilité limitée au capital de 12.125 €, dont le siège est sis 10 allée du Roussillon – 31770 COLOMIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 534 145 933, propriétaire de 50 parts numérotées de 26 à 75,
- **SG HOLDING**, société civile au capital social de 109.300 €, dont le siège social est 18 rue de la Vieille Eglise – 31270 CUGNAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 888 480 522, propriétaire de 25 parts numérotées de 76 à 100,

(Ci-après désignées les « **Associés** »).

Seuls Associés de la Société et détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société, ont pris, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

*Mise à jour des statuts*

---

Les Associés,

Connaissance prise :

- Du traité de fusion conclu entre ICC FINANCE (RCS Toulouse 534 145 933), société absorbante, et HD HOLDING (RCS Toulouse 888 695 871), société absorbée, le 25 juillet 2025 ;
  - De la décision unanime des associés de la société HD HOLDING en date du 25 juillet 2025, constatant la réalisation définitive de la fusion et décidant de la dissolution sans liquidation de la société HD HOLDING ;
  - De la décision unanime des associés de la société ICC FINANCE en date du 25 juillet 2025 constatant la réalisation définitive de la fusion et décidant de l'augmentation de capital corrélative d'ICC FINANCE ;
-

**Décident** de modifier l'article 6 des statuts de la Société par adjonction des paragraphes ci-après :

« **ARTICLE 6 - Apports**

(...)

*Selon le traité de fusion conclu entre la société ICC FINANCE et la société HD HOLDING le 25 juillet 2025, la société HD HOLDING a été absorbée par la société ICC FINANCE, de telle sorte que le capital social de la société est ainsi réparti :*

- **Madame Clémence CAMBRA**, à concurrence de 25 parts 25 parts  
Numérotées de 1 à 25
- **La société ICC FINANCE**, à concurrence de 50 parts 50 parts  
Numérotées de 26 à 75
- **La société SG HOLDING**, à concurrence de 25 parts 25 parts  
Numérotées de 76 à 100 »

**Décident** de modifier l'article 7 des statuts de la Société lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 7 - Capital social**

*Le capital social est fixé à la somme de mille (1000) euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés, savoir :*

- **Madame Clémence CAMBRA**, à concurrence de 25 parts 25 parts  
Numérotées de 1 à 25
- **La société ICC FINANCE**, à concurrence de 50 parts 50 parts  
Numérotées de 26 à 75
- **La société SG HOLDING**, à concurrence de 25 parts 25 parts  
Numérotées de 76 à 100 »

**DEUXIEME DECISION**

*Pouvoirs en vue des formalités*

---

Les Associés,

**Confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

\*  
\* \*

Le présent acte, sera répertorié sur le registre des délibérations de la Société, tenu au siège social de la Société, et un exemplaire sera conservé dans les archives sociales.

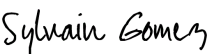
Il est expressément convenu que conformément à l'article 1375 du Code civil, l'établissement d'un original par signataire du présent acte ne sera pas requis à titre de preuve des engagements pris par lesdits signataires aux termes du présent acte.

Chaque partie reconnaît et accepte que (i) le présent acte soit signé par voie de signature électronique dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification "DocuSign", les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>, que (ii) la signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite et que (iii) la transmission électronique du présent acte vaille preuve, entre les signataires, de l'existence, de l'origine, du contenu, de la réception et de l'intégrité du présent acte.

Chaque partie s'engage à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte ou de son contenu sur le fondement de la signature électronique.

*[Signatures en page suivante]*

Fait électroniquement,  
Le 20 avril 2026.

|                                                                                        |                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Madame Clémence CAMBRA</b>                                                          | <div>DocuSigned by:</div> <div></div> <div>C164BC34A5314DE...</div> |
| <b>ICC FINANCE</b><br><i>Représentée par son Co-Gérant,<br/>Monsieur Damien CATALA</i> | <div>DocuSigned by:</div> <div></div> <div>BF456CD582A844A...</div> |
| <b>SG HOLDING</b><br><i>Représentée par son Co-Gérant,<br/>Monsieur Sylvain GOMEZ</i>  | <div>DocuSigned by:</div> <div></div> <div>82060C88FFAF42D...</div> |